





	Ordre du jour
	1. Ouverture de l'assemblée, vérification du quorum, présence et mot de la direction (61) 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (67) 3. Présidence, Vice-présidence, secrétariat, représentant comité de parents et élection des représentants de la communauté 4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 juin 2024 # (69) 5. Parole du public 6. Calendrier des rencontres, membres et formule de dénonciation 7. Informations de la direction d'établissement et points d'approbation/adoption 7.1. <i>Frais des sorties scolaires récréatives</i> 7.2. <i>Sortie sur l'heure du dîner</i> 8. Fonctions et pouvoirs des membres du conseil d'établissement 9. Plan de formation obligatoire (capsules et fiches) 10. Varia 10.1 Représentant comité de parents 10.2 Récompense personnel enseignant 11. Correspondance 12. Levée de l'assemblée #
	1. Ouverture de l'assemblée, vérification du quorum, présence et mot de la direction (61) Le président ouvre la séance à 18h37.
# CÉ -24-25-01	2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Il est proposé par Marie-Ève Desfossés que l'ordre du jour soit adopté tel que préparé par le président et la direction. Appuyé par Mélinda Ricard.
	3. Présidence, Vice-présidence, secrétariat et élection des représentants de la communauté Le point pour l'élection du représentant de la communauté est remis au prochain conseil d'établissement. Le poste de secrétariat sera pris par Gabrielle Côté et Joël Mailloux. Guillaume Rondeau poursuit à titre de président et Joël Mailloux sera le vice-président.
	4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 juin 2023 # (69) Le point est reporté au prochain conseil d'établissement.
	5. Parole du public Aucun public.
	6. Calendrier des rencontres, membres et formule de dénonciation Il faut simplement corriger que le 19 juin est un jeudi et non un lundi. Les dates conviennent à tous les membres du CÉ.
	7. Informations de la direction d'établissement et points d'approbation/adoption 7.1. <i>Frais des sorties scolaires récréatives</i> Le montant de 45\$ est le maximum par année. Le montant pouvait sortir du fond à destination spéciale. Il ne peut pas sortir du compte de mesures pour les sorties culturelles. Le montant maximal est de 32\$ par élève pour l'année. Il y a des mesures « Culture à l'école », mais ce n'est pas un montant que l'on est certain d'avoir par la suite. L'école doit donc absorber le montant si le « Culture à l'école » est refusé. La réaction des parents est partagée. Certains ne savaient pas qu'il y avait un maximum et cela ne les dérangeaient pas de dépenser. D'autres trouvent que le montant est élevé. Il est proposé que certaines campagnes de financement servent à <i>diminuer les montants chargés aux parents pour les sorties récréatives</i>. Le dîner-pizza pourrait servir à ce type de sortie. Il sera pertinent de connaître le montant fait l'année passée avec cette activité de financement et définir le montant que cela donnerait de plus par élève. Il est aussi proposé de faire

# CÉ -24-25-02 # CÉ -24-25-03	augmenter à 55\$ plutôt que 65\$ pour faire une augmentation graduelle. Il est proposé que les frais/factures soient envoyés dès le début d'année avec une possibilité de payer. Avec la liste à payer, insérer une liste « Sorties récréatives » qui chargerait dès le début aux parents. Toutefois, pour les familles nombreuses, c'est un gros montant. La facture pourrait être faite en octobre aux parents. Il pourrait aussi avoir 2 factures. Voici donc la proposition finale : ➤ Frais chargé à 2 moments dans l'année au besoin À LA SORTIE (celle-ci est spécifiée) avec un maximum de 55\$ annuellement par enfant. La campagne de financement de diner-pizza permettrait de réduire le coût des sorties ou payer la sortie finale. L'enseignant peut s'adresser au CÉ pour demander un montant supplémentaire advenant le cas où une sortie dépasserait le montant de 55\$. Il serait pertinent de mentionner aux parents le montant ramassé avec les différentes campagnes de financement lors de l'AGA et dans l'info de Micheline-Brodeur des parents. Les diners-pizza pourraient être séparés en 2 (3-3) et payé en 2 fois. Préciser qu'il n'y aura pas de pointes supplémentaires. <i>7.2. Sortie sur l'heure du dîner</i> Questionnement pour les sorties du midi des élèves de 6^e année qui sont dineurs à l'école (pas ceux au service de garde ni ceux qui dinent à la maison que les parents ne paient pas de frais de dineurs). Considérant qu'ils sont la responsabilité de l'école et que le parent devait faire un message à chaque sortie. Beaucoup de gestion pour le secrétariat (papier, validation, prise présence, frais chargé aux dineurs). De plus, dans le passé, certains élèves ont fait de mauvais choix et de l'accompagnement a du être fait (bagarre au parc, mauvais comportement au restaurant, élèves qui n'ont pas d'autorisations sortent en douce). Une des propositions : - Feuille d'autorisation de sortie sur l'heure du diner sur une tablette. Les élèves qui quittent avec un autre parent peuvent encore le faire si le parent a averti le secrétariat. ➤ Tel que discuté au conseil d'établissement, ce dernier appuie la décision de la direction de refuser les sorties sur l'heure du diner pour les dineurs (tout cycle confondu) sans accompagnement parental. Si l'enfant quitte avec un autre parent, le parent de l'enfant doit en informer l'école au préalable par écrit. Advenant le cas où Mme Véronique reçoit par téléphone un avis, l'inviter à demander aux parents un courriel pour avoir une preuve écrite.
	7. Sorties éducatives/activités Aucun point.
	8. Élection des représentants de la communauté Aucun point.
	9. Comité parent Aucun point
	10. Vie de l'école Aucun point
	11. SEDG Aucun point.
	12. OPP Aucun point.
	13. Varia <i>13.1 Représentant parent</i> Le point est reporté à la prochaine rencontre.

	<i>13.2 Récompense personnel de l'école</i> Une boîte de cadeaux sera offerte aux fêtes afin qu'ils se choisissent un produit de la région. Les cartes pourraient être conçues par les élèves. Il est demandé que ce montant (environ 300\$) soit disponible pour les élèves dans le besoin. Il est rappelé que l'école fournit déjà à ses élèves.
	14. Correspondance Aucune correspondance.
# CÉ- 24-25-04	15. Levée de l'assemblée Il est proposé par Guillaume Rondeau, président que la séance soit levée à 20h40. Adopté par Marie-Ève Desfossés.

